

DEPARTEMENT DE L'AUBE

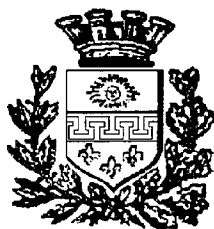
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-118

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**TARIFICATION DU REPAS APPLIQUÉ AUX FAMILLES
DES ENFANTS FRÉQUENTANT LE RESTAURANT SCOLAIRE,
LES AGENTS DE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le temps méridien en temps périscolaire et extrascolaire constitue un enjeu majeur de l'éducation des enfants. Cette pause est composée de deux temps complémentaires que sont le temps de repas (1h) et le temps d'animation (1 h).

Les politiques de restauration scolaire soulèvent de multiples enjeux : accès à une alimentation équilibrée (condition nécessaire de l'apprentissage scolaire), éducation à l'alimentation et santé publique, lutte contre la pauvreté, articulation entre vie familiale et professionnelle, apprentissage de la citoyenneté.

Dans le même temps, les politiques éducatives suscitent de nombreux intérêts sur l'évolution et l'avenir de l'enfant.

La commune s'inscrit dans ces deux ambitions et souhaite favoriser le développement éducatif des jeunes nogentais.

Au regard de cette ambition, du contexte mondial, de l'évolution du coût des matières premières, des fluides, il est proposé de fixer le tarif des repas aux différents bénéficiaires du restaurant scolaire aux prix TTC proposés dans le tableau ci-dessous :

SERVICE	LIBELLE	Tarifs 2026	Tarifs septembre 2026
RESTAURANT SCOLAIRE	Repas / enfant Nogentais	3,41 €	3,92 €
	Repas / enfant Nogentais : à compter de 3 enfants par foyer scolarisés dans les écoles communales de Nogent et déjeunant simultanément au restaurant scolaire	2,87 €	3,30 €
	Repas écolier Nogentais communes extérieures	4,42 €	5,08 €
	Repas / Ados Nogentais : mercredi, petites et grandes vacances	3,68 €	4,23 €
	Repas / Ados Extérieur : mercredi, petites et grandes vacances	4,62 €	5,31 €
	Repas adulte	7,88 €	9,06 €
	Ticket	4,79 €	5,51 €
	Repas association / stage jusqu'à 14 ans inclus	5,26 €	6,05 €
	Repas association / stage à partir de 15 ans	8,19 €	9,42 €
	Goûter association / stage	2,00 €	2,30 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité :

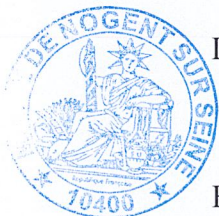
- fixe les tarifs comme proposés dans le tableau ci-dessus.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Membres ayant voté contre : Antonio CORREIA.

Le Conseil adopte à la majorité cette délibération par 27 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN